



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**X.213**

**Amendement 1**  
(08/97)

SÉRIE X: RÉSEAUX POUR DONNÉES ET  
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Interconnexion des systèmes ouverts – Définitions des  
services

---

Technologies de l'information – Interconnexion des  
systèmes ouverts – Définition du service de réseau

**Amendement 1: Adjonction de l'identificateur  
de format d'adresse du protocole Internet**

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X

RÉSEAUX POUR DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES	X.1–X.199
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	X.200–X.299
Modèle et notation	X.200–X.209
<b>Définitions des services</b>	<b>X.210–X.219</b>
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés de couche	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	X.300–X.399
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	X.600–X.699
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680–X.699
GESTION OSI	X.700–X.799
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion	X.730–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	X.850–X.899
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999

**NORME INTERNATIONALE 8348**  
**RECOMMANDATION UIT-T X.213**

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES  
OUVERTS – DÉFINITION DU SERVICE DE RÉSEAU**

**AMENDEMENT 1**

**Adjonction de l'identificateur de format d'adresse du protocole Internet**

**Résumé**

Le présent amendement à la Recommandation UIT-T X.213 définit un nouvel identificateur de format d'adresse (AFI, *address format identifier*) qui doit être utilisé avec des adresses de points d'accès au service de réseau (NSAP, *network service access point*) et des adresses groupées de couche Réseau (GNA, *group network address*) dans le cadre des normes Internet.

**Source**

La Recommandation X.213, Amendement 1, de l'UIT-T a été approuvée le 9 août 1997. Un texte identique est publié comme Norme internationale ISO/CEI 8348.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT avait été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Paragraphe 2.3 .....	1
2) Paragraphe A.5.2.1.2 .....	1
3) Nouveau paragraphe A.5.2.1.2.8 .....	1
4) Paragraphe A.5.2.3 .....	1
5) Paragraphe B.1 .....	1



NORME INTERNATIONALE  
RECOMMANDATION UIT-T

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES  
OUVERTS – DÉFINITION DU SERVICE DE RÉSEAU

AMENDEMENT 1

Adjonction de l'identificateur de format d'adresse du protocole Internet

1) **Paragraphe 2.3**

Ajouter une nouvelle référence:

- Norme Internet 00002, Attribution des numéros.

2) **Paragraphe A.5.2.1.2**

Dans le Tableau A.1, remplacer la deuxième ligne de la première colonne (10-19, 20-29, 30-35) par:

10-19, 20-29, 30-33	
---------------------	--

Remplacer la troisième ligne de la première colonne (36-39, 40-49, 50-59) par:

34-39, 40-49, 50-59	
---------------------	--

Dans le Tableau A.4, ajouter une nouvelle ligne au début:

Point ICP – IANA	34	35	////////////////////	////////////////////
------------------	----	----	----------------------	----------------------

3) **Nouveau paragraphe A.5.2.1.2.8**

Ajouter un nouveau paragraphe A.5.2.1.2.8 après le paragraphe A.5.2.1.2.7:

**A.5.2.1.2.8 Format d'identificateur IDI utilisé dans le protocole Internet**

L'identificateur IDI se compose d'un code numérique de quatre chiffres qui identifie un point d'accès à Internet (ICP, *internet code point*) attribué selon la norme Internet 00002 de l'IANA (organisme chargé d'attribuer les numéros Internet) relative à l'attribution des numéros. L'indicatif ICP de l'IANA identifie un format d'adressage particulier du protocole Internet (IP, *internet protocol*).

4) **Paragraphe A.5.2.3**

Ajouter une nouvelle ligne à la fin du Tableau A.5:

Point ICP – IANA	34	17	////////////////////	////////////////////
------------------	----	----	----------------------	----------------------

5) **Paragraphe B.1**

Ajouter un nouvel alinéa à la fin du paragraphe B.1:

On ajoute le format du point ICP de l'IANA pour permettre à l'IANA (organisme chargé d'attribuer les numéros Internet) d'assurer l'attribution des adresses NSAP et des adresses groupées de couche Réseau (GNA) selon la hiérarchie appropriée à Internet (qui n'est pas toujours fondée sur des considérations de frontières géographiques ou nationales). Le point ICP identifie un format d'adressage particulier du protocole Internet (IP). Son format permet d'assurer l'attribution des adresses NSAP et GNA qui doivent être utilisées dans le cadre des normes Internet.





## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
<b>Série X</b>	<b>Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts</b>
Série Z	Langages de programmation